

## II

### LE CONGRÈS LYONNAIS DE LA DÉMOCRATIE CHRÉTIENNE, L'USURE, LA REPRÉSENTATION PROFESSIONNELLE

Si l'on voulait résumer le bilan du catholicisme social en France pour l'année 1896, il faudrait dire qu'en premier lieu l'étude d'un nouvel ordre de questions, les formes actuelles de l'usure, a été franchement entamée, et qu'en second lieu la campagne depuis longtemps commencée en faveur de la représentation professionnelle a été secondée par de précieux concours, tant intellectuels que parlementaires.

Le problème de l'usure n'est plus l'objet, seulement, de travaux ésotériques, comme en élaboraient jadis, avec une science aussi modeste que sûre, les membres de l'Union des Etudes sociales de Fribourg. A l'exemple de l'assemblée de Padoue, le congrès social de la démocratie chrétienne, tenu à Lyon en novembre 1896, s'est emparé de cette délicate question, et il en a, si l'on ose ainsi dire, fait l'étalage. Fraternité des hommes entre eux ; droit de tout être humain à la vie, et culpabilité des systèmes économiques

où ce droit n'est point garanti ; nécessité de la propriété pour empêcher l'indivision chaotique des biens de la terre, et, d'autre part, caractère relatif et contingent des divers régimes de propriété ; obligation qui s'impose aux chrétiens d'acheminer l'idée démocratique, maîtresse aujourd'hui des esprits, vers un règne effectif dans le domaine des faits ; reconnaissance à tout homme du droit d'exprimer réellement ses volontés, tant économiques que politiques, et d'intervenir personnellement, d'une façon immédiate et efficace, et non par des mandataires mais par lui-même, dans le règlement de toutes les questions vitales qui intéressent le groupe professionnel où son activité l'a classé, ou bien le groupe local auquel son domicile le rattache ; caractère naturel de la société professionnelle, et absurdité qu'il y aurait à n'en point tenir compte, lorsqu'on voudra organiser une représentation du pays qui exprime, d'une façon loyale et complète, la vie de ce pays : toutes ces idées ont été exposées, à Lyon, avec compétence et plénitude. Mais, par surcroît, inaugurant une étape nouvelle du mouvement, les congressistes lyonnais ont abordé l'étude du « capitalisme » ; entendant sous ce mot « un régime économique fondé sur la productivité de l'argent en tant qu'argent, productivité qui donne à cet argent la prédominance absolue sur le travail », ils ont déclaré reconnaître, dans ce régime, « la forme moderne de *l'usura vorax* » ; ils ont demandé à l'Etat de « réprimer toutes les manifestations de cette usure, et toutes les oppres-

sions qui pèsent sur les faibles » ; et ils ont émis le vœu qu'une large place fût faite, dans l'enseignement « tant primaire que supérieur », à l'exposé des conceptions chrétiennes de la société et du travail. « Les démocrates chrétiens ne poursuivent pas seulement, dans leur action publique par la presse et par les groupements émanant de leur initiative, le triomphe d'un programme religieux ; mais ils ont en vue, en se montrant fidèles aux principes de leur foi, la poursuite des réformes économiques qui s'imposent, et la réalisation des progrès désirables dans tout Etat social qui veut être conforme à la justice. » Cette déclaration qui définit admirablement l'attitude séante à un congrès catholique dans une nation démocratique, a été votée par le congrès sur la proposition de M. l'abbé Pastoret. Et M. l'abbé Lemire, dans un toast final porté à Léon XIII, a résumé comme il suit l'esprit qui avait animé les congressistes : « Guidés par un sentiment de complète fidélité à l'encyclique sur la *condition des ouvriers*, application des principes sociaux du christianisme aux besoins de l'heure présente, ils veulent contribuer à la réalisation des enseignements pontificaux et au rapprochement nécessaire de l'Eglise et du peuple, en aidant les travailleurs de tout ordre à se grouper pour la défense de leurs légitimes intérêts, en s'occupant d'arrêter et de réparer autant que possible les effets de l'usure vorace sous ses formes nouvelles, en propageant l'union de la famille avec la terre et le foyer, raison d'être principale de la propriété individuelle. »

Soutenus à Padoue par l'adhésion de tous les évêques présents de la province, soutenus à Lyon par l'approbation formelle de la plus haute des autorités ecclésiastiques, celle du Pape, les sociologues chrétiens se sont engagés, en éclaireurs, sur ce terrain délicat du « capitalisme », que le Saint-Siège, dans l'encyclique *Rerum Novarum* et dans la lettre *Praeclara*, avait signalé à leur exploration (1).

Un second fait, résultat durable que l'année 1896 nous laisse en expirant, c'est le progrès accompli, dans tous les esprits, par l'idée d'une représentation fondée sur la profession. Le « congrès démocratique chrétien tenu à Reims par les travailleurs français les 23, 24 et 25 mai 1896 », congrès qui a organisé le « parti démocratique chrétien (2) », a mis dans son programme « la représentation nationale et proportionnelle des intérêts professionnels par une chambre représentative de tous les corps d'état », et cette formule a été reprise, textuellement, par le congrès social lyonnais. Elle avait été défendue, à Reims, par M. Thellier de Poncheville, l'ancien député « constitutionnel », et par M. l'abbé Lemire ; elle a été développée, à Lyon, dans un substantiel rapport de M. le marquis de la Tour-du-Pin-la-

(1) Voir le compte-rendu du Congrès de la démocratie chrétienne (Lyon, imprim. de la *France libre*), et l'opuscule de M. le chanoine DEHON : *Nos congrès* (Paris, Maison de la *Bonne Presse*).

(2) Les comptes-rendus en ont été publiés en une brochure par la revue *La Démocratie chrétienne*, de Lille. On peut lire aussi, au sujet de ce congrès, les instructifs articles de M. Paul RENAUDIN dans la *Quinzaine* des 1<sup>er</sup> et 15 juin 1896.

Charce, dont M. Louis Milcent a donné lecture et soutenu les conclusions; et le même rapport, présenté en décembre, à Reims, à une réunion de « royalistes sociaux », les a gagnés à cette idée rénovatrice. Et sans aucun doute pour témoigner qu'elle est un lien d'union, et que l'avenir lui appartient, ces rapprochements suffiraient. Mais ce n'est pas tout; lorsque s'engagea devant la Chambre, dans la seconde quinzaine de novembre, la discussion sur le mode d'élection du Sénat, M. l'abbé Lemire proposa de faire nommer cette assemblée « par les représentants de toutes les corporations, des corps constitués, des syndicats, des associations de toutes sortes ». Que la Chambre refusât d'examiner ce contre-projet, il s'y fallait attendre : depuis vingt-cinq ans les seules réformes vraiment importantes que le parlementarisme ait su achever sont celles de l'armée et de l'école, parce qu'en ces deux circonstances l'esprit anticlérical soufflait dans les voiles; mais en général ce vaisseau mal construit, dont les passagers cherchent continuellement à disloquer la mâture, connue sous le nom de ministère, est condamné à ne point aborder; et dans les débats du mois de novembre 1896, le coup d'épingle au Sénat n'était que le prétexte d'un coup de poignard à M. Méline. Quoi qu'il en soit, le Palais-Bourbon est une salle commode où l'on peut se faire entendre de l'opinion; et M. l'abbé Lemire, dans la séance du 16 novembre, en avait profité. Le lendemain même, M. Paul Deschanel, qui joint à l'élégance altière et distinguée de l'ancienne élo-

quence « libérale » une intelligence très lucide des besoins nouveaux, gravit la tribune à son tour : « Cette nation, demanda-t-il, cette nation souveraine, est-ce seulement une collection d'individus? est-ce seulement la réunion accidentelle d'électeurs qui vont, à un jour donné, mettre leur bulletin dans l'urne? Non, c'est un corps organisé... Peut-être y a-t-il un instinct juste, une vue d'avenir, dans cette conception qui consiste à donner une part, dans la représentation nationale, non seulement aux individus, aux personnes éphémères, mais aussi aux personnes morales, à ces corps organisés, à ces groupes sociaux intermédiaires entre l'individu et l'Etat, qui sont la meilleure garantie de la liberté politique. Cette conception n'appartient pas exclusivement à tel ou tel parti; et si elle était défendue hier par notre honorable collègue M. l'abbé Lemire, et aussi par M. Delafosse, M. Jaurès la soutenait en 1886, dans la *Dépêche de Toulouse*, et mon ami M. Dejean s'y associait naguère dans un remarquable article de la *Petite Gironde*. » M. l'abbé Lemire, de son côté, s'était appuyé sur l'autorité de M. Henry Maret. Veuillez bien observer que M. Jaurès et M. Dejean, M. Deschanel et M. Lemire, M. Delafosse et M. Maret, sont tous députés, appartenant tous à divers groupes, professant tous, au sujet de cette question essentielle, des avis à peu près analogues, et qu'il semblerait dès lors vraisemblable que la Chambre parvînt bientôt à un résultat... *Lasciate ogni speranza*, et que ce désespoir vous soit un motif de plus pour

souhaiter au pays, conformément au contre-projet de M. l'abbé Lemire, un mode de représentation moins stérile. L'opinion est saisie, et c'est là l'important. Dans ses articles de la *Revue des Deux-Mondes*, sur « l'organisation du suffrage universel » (1), travail nouveau par excellence, M. Charles Benoist a développé un système de représentation fondée sur la profession ; et toute la presse s'en est préoccupée. « La profession, c'est l'homme ; si l'on cherche la *vie*, on en trouve dans la profession un signe, une marque, un caractère tout ensemble très apparent et très profond ; et une représentation fondée sur la profession, en tant qu'indication du genre de vie, sera sûrement la représentation réelle et vivante du pays réel et vivant » ; ces maximes fondamentales sont le point de départ du travail de M. Charles Benoist ; et pour en épuiser, comme il l'a fait, toutes les conclusions, il fallait une double originalité, celle de la pensée et celle du courage ; mais voilà longtemps que l'auteur des *Sophismes politiques* (2), critique sacrilège des « immortels principes », nous avait accoutumés à l'une et à l'autre. Et le parallélisme entre les revendications de la libre philosophie politique et les *desiderata*, déjà fort anciens, de l'action sociale-catholique, est l'un des événements les plus significatifs de l'année 1896.

(1) Ces articles viennent d'être publiés en volume, avec notes et pièces justificatives à la librairie *Didot*.

(2) Paris, *Perrin*.

## III

L'ÉLECTION DE M. DE MUN A L'ACADÉMIE  
FRANÇAISE

La défaite est une marâtre, mais une marâtre qui sait bien élever ses enfants. M. le comte Albert de Mun en est un vivant témoignage. En 1870 et 1871, lorsque les coups du désastre s'acharnaient sur la France comme pour lui marteler une âme nouvelle, M. de Mun fut officier, tour à tour, dans les deux armées de Metz, et de Versailles, les deux plus douloureuses de l'époque : on aurait voulu, sous Metz dépenser plus de cartouches, et, contre Paris, n'en dépenser aucune ; et deux fois on fut déçu. Après avoir fait, personnellement, l'expérience de ces dramatiques ironies, on avait beaucoup de peine à n'être point mécontent de la France.

A cette impression de mécontentement, certains s'abandonnèrent, cultivant en eux les amertumes du pessimisme et les langueurs du désespoir, se complaisant dans cette sensation malsaine d'être des hommes de peu de foi : ils méritèrent, ainsi, de devenir des héros de roman, de séduire, par leurs crises, nos analystes contemporains, et même, grâce au talent de ces analystes, d'être jugés aussi intéressants par le public qu'ils se